

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2699

29 octobre 2013

SOMMAIRE

Delphi Global Holdings S.à r.l.	129519	Librairie Le Romain	129546
F.D.C. S.A.	129548	Lino Investment S.à r.l.	129540
Financière Ring S.à r.l.	129548	Lizo S.A.	129546
Flexis S.A.	129548	Lock Syndication S.C.A.	129545
HS International S.A.	129521	Logistis Luxembourg Feeder S.A.	129545
Icar S.à r.l.	129533	Logrosan Equity Investments, S.à r.l.	129522
Inovajeau S.A.	129520	L.P. Investment S.A.	129534
Inpro Lux S.A.	129521	Lumax International Holdings S.A.	129546
ISPB LUX SICAV	129521	Lumine S.A.	129547
J&F Invest S.A.	129535	Luvtoken Investment S.A.	129547
Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l.	129506	Lux Domotique s.à r.l.	129539
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	129535	Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.	129539
Kellogg Lux Services Company S.à r.l.	129534	Luxembourg Trading Finance S.à r.l.	129540
Kellogg Lux V S.à r.l.	129534	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	129539
Killy Investments S.A.	129538	Megara S.à r.l. SPF	129541
Kirken Investments S.A.	129534	Minit International S.A.	129546
KLC Holdings IX S.A.	129533	Phoenix III Mixed U	129549
La Financière de Luxembourg S.A., S.P.F.	129540	Proconcepta S.A.	129549
Lang Frères S.à r.l.	129540	Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sarl	129549
Lanisterium S.C.I.	129542	SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS	129550
Lark Corporation S.A.	129547	Special Products Corporation Sarl	129551
Lark Corporation S.A.	129547	St Edouard S.à r.l.	129552
LB LUX RE Holding S.à r.l.	129546	St Pierre S.à r.l.	129552
LC 84 Promotion S.A.	129541	Tarinech S.à r.l.	129517
Leisure Resources International S.A.	129541	TeamSystem Integral Investors	129550
Lendico Denmark	129535	Timken Global Treasury	129520
Lendico Holding	129537	TMB Industry	129520
Les Editions Saphir S.A.	129541	Tosca Holding S.A.	129520
Les Jardins d'Altlinster	129542	Zetland	129516
Level Seven S.à r.l.	129538		

Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.129.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls, Inc., a Wisconsin corporation, having its registered office at 5757 North Green Bay Avenue, P.O. Box 591, Milwaukee, WI 53209-0591, United States of America,

here represented by Ms. Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of power of attorney established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "*société à responsabilité limitée*", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the Company consists of financial operations in the largest sense, exclusively for the group members, in particular the coordination and centralization of the financing needs (especially long term) of the group members through the use of own funds or loans, the coordination and centralization of the financial management and the treasury for the members of the group (including cash pooling and the investment of available funds), factoring, the coverage of currency exchange risks, the granting of securities in rem and personal guarantees in order to guarantee the financial obligations entered into by the group members. The Company has also as its purpose to render a range of services which have an auxiliary or preparatory nature for the group companies such as consultancy services and administrative assistance. The Company may carry out all commercial and financial activities and all movable or immovable property activities, which relate directly or indirectly to its corporate purpose or such activities which will favour its development. The Company may perform all services with respect to the management and the liquidation of all companies. The Company may, by means of contribution in cash or in kind, merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, acquire or alienate shareholding or other interests in all existing companies or firms, existing or to be incorporated, in Luxembourg or abroad and may also hold interests in partnerships. The Company can, in favor of all such companies, give (bank) guarantees, act as their agent or representative, pay funds, grant credits as well as mortgage or other securities. The Company may also grant all loans or guarantee loans granted by third parties to affiliated companies, it being understood that the Company will not exercise any activity which is subject to legal provisions or regulations applicable to credit and/or financial institutions.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the approval of all the shareholders of the Company.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only 1 (one) owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

The redemption may only be decided to the extent that the purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by 1 (one) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of (1) (one) or several category A manager(s) and by (1) (one) or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be).

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of (1) (one) category A manager and (1) (one) category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of the vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by (1) (one) manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than 1 (one) manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted at the unanimity of the managers participating to the meeting or duly represented. In case of default of unanimity, the decisions of the board of managers shall be submitted to the approval of the shareholder(s) at a general meeting.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st October and closes on 30 September of each year.

Art. 18. Each year, as of 30 September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to 1 (one) or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who does not need to be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by 1 (one) or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding, the thresholds above mentioned, at any time, 1 (one) or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5 % (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding, the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint 1 (one) or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Johnson Controls, Inc., prenamed, duly represented as above mentioned, declares to subscribe for the entire share capital, as follows:

Subscriber	Number of shares	Nominal value (EUR)	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Johnson Controls, Inc.	500	25.-	12,500.-	100%
TOTAL	500	25.-	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of 100% (one hundred percent) by payment in cash, so that the amount EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Resolutions of the sole shareholder of the company

The general meeting of the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as category A managers (gérants de catégorie A) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:

- Mr. Bruce McDonald, born on 29 April 1960 in North Bay Can, Canada, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, United States of America; and

- Mr. Jerome D. Okarma, born on 8 April 1952 in Illinois, United States of America, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, United States of America.

and

The following persons are appointed as category B managers (gérants de catégorie B) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:

- Mr. Andrew O'Shea, born on 13 August 1981 in Dublin, Ireland, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Hugo Froment, born on 22 January 1974 in Laxou, France, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Consequently, the board of managers (conseil de gérance) of the Company is composed as follows:

- Mr. Bruce McDonald, category A manager (gérant de catégorie A);

- Mr. Jerome D. Okarma, category A manager (gérant de catégorie A);

- Mr. Andrew O'Shea, category B manager (gérant de catégorie B); and

- Mr. Hugo Froment, category B manager (gérant de catégorie B).

According to Article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

2. The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Transitional provision

As an exception, the first financial year of the Company shall start at the date of the incorporation of the Company and end on 30 September 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,300.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Johnson Controls, Inc., une société constituée sous les lois du Wisconsin, ayant son siège social 5757 North Green Bay Avenue, P.O. Box 591, Milwaukee, WI 53209-0591 (Etats Unis d'Amérique),

ici représentée par Melle. Andreea Antonescu, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Objet - Siège Social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société consiste à la réalisation d'opérations financières au sens large du terme, exclusivement avec les sociétés du groupe, et en particulier la coordination et la centralisation des besoins de financements (spécifiquement à long terme) des sociétés du groupe par voie de fonds propres ou de prêts, la coordination et la centralisation de la gestion financière et de la trésorerie pour les sociétés du groupe (y compris de cash pooling et l'investissement des fonds disponibles), l'affacturage, la couverture des risques de change, l'octroi de sûretés réelles et garanties personnelles afin de garantir les obligations financières contractées par les sociétés du groupe. La Société a également pour objet de rendre une gamme de services ayant un caractère préparatoire ou auxiliaire pour les sociétés du groupe tels que les services de conseil et d'assistance administrative. La Société peut réaliser toutes les activités commerciales et financières et de toutes les activités de biens mobiliers ou immobiliers, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou toutes activités qui favorisent son développement. La Société peut réaliser tous les services eu égard à la gestion et à la liquidation de toutes entreprises. La Société peut, par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou tout autre moyen, acquérir ou aliéner des participations ou autres intérêts dans toutes sociétés existantes ou entreprises, existantes ou devant être constituées, au Luxembourg ou à l'étranger et peut aussi détenir des participations dans les partnerships. La Société peut, en faveur de toutes sociétés, octroyer des garanties (bancaires), agir comme leur agent ou représentant, verser des fonds, accorder des prêts ainsi que les titres hypothécaires ou autres garanties. La Société peut également octroyer tous prêts ou garantir des prêts accordés par des tiers à des sociétés affiliées, étant entendu que la Société n'exercera pas d'activité soumis à des dispositions légales ou réglementaires applicables au prêt et / ou aux institutions financières.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un (1) associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'ensemble des associés de la Société.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un (1) associé, de l'assemblée générale des associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, ou, pour le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par 1 (un) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un (1) ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas).

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un (1) gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter 1 (un) ou plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. En cas de défaut de majorité, les décisions du conseil de gérance seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 30 septembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à 1 (un) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés

par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, 1 (un) ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5 % (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, ou pour le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription - Payment

Les Statuts ainsi établis, Johnson Controls, Inc., précitée, dûment représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Valeur nominale (EUR)	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
Johnson Controls, Inc.	500	25,-	12.500,-	100%
TOTAL	500	25,-	12.500,-	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées à hauteur de 100% (cent pourcent) par un versement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Résolution de l'associé unique de la société

L'assemblée générale de l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M. Bruce McDonald, né le 29 avril 1960 à North Bay Can, Canada, avec adresse professionnelle au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, Etats-Unis; et

- M. Jérôme D. Okarma, né le 8 avril 1952, à Illinois, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, Etats-Unis.

and

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Hugo Froment, né le 22 janvier 1974 à Laxou, France, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- M. Jérôme D. Okarma, gérant de catégorie A;
- M. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et
- M. Hugo Froment, gérant de catégorie B.

Conformément à l'Article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

A titre d'exception, le premier exercice social de la Société devra commencer à la date de constitution de la Société et se terminer en date du 30 septembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2013.

Relation: EAC/2013/10986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013130164/579.

(130158201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Zetland, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.688.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 11 juillet 2013

L'Associé unique prend acte de la démission de «SEREN» Sàrl de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de nommer Oneworld Nominees (BVI) Limited, ayant son siège social 171, Main Street, Road Town, Tortola, VG1110 (Iles Vierges Britanniques), immatriculée au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1618954, au poste de d'administrateur unique avec effet immédiat et pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels en 2019.

Fait à Capellen.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013130389/15.

(130158345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Tarinech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.086.075,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.282.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of August;

Before Us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

ML Global Private Equity Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, KY-908GT, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Chamber of Commerce under file number WK-14978 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary's clerk, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established on August 26, 2013.

Said proxy signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxy-holder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of TARINECH S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 119282 (the "Company") and incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2043 on 31 October 2006.

The Company's articles of association have been amended lastly pursuant to a deed on 27 December 2007 by the said notary Henri HELLINCKX, currently residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 563 on 6 March 2008.

II. The share capital of the Company currently amounts to ten million eighty-six thousand seventy-five Euros (EUR 10,086,075.-), represented by four hundred three thousand and four hundred forty-three (403,443) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The appearing party, as Sole Shareholder, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the sole manager of the dissolved Company, namely LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered address at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Régistre de Commerce et des Sociétés) under number B 37974 for the performance of its duty during its mandate, without any reserve or restriction.

Third resolution

The accounting situation is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation is approved by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed.

The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

129518

Sixth resolution

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share's register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

ML Global Private Equity Fund, L.P., une société en commandite simple gouvernée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, KY-908GT, Grand Caïman, Cayman Islands et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Iles Caïman sous le numéro WK-14978 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration datée du 26 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est actuellement l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TARINECH S.à r.l., ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119282 (la «Société») et constituée par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2043 du 31 octobre 2006.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte dudit notaire Henri HELLINCKX, actuellement résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date de 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 563 du 6 mars 2008.

II. Le capital social de la société s'élève actuellement à dix million quatre-vingt-six mille soixante-quinze Euros (10.086.075,- EUR), représenté par quatre cent trois mille quatre cent quarante-trois (403.443) actions ayant la forme nominative et d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. La partie comparante, en sa qualité d'Associée Unique, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique déclare procéder à la dissolution anticipée de la Société avec un effet immédiat et de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associée Unique donne quitus au gérant unique de la Société dissoute, savoir LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, pour la réalisation de sa mission au cours de son mandat, sans aucune réserve ou restriction.

129519

Troisième résolution

L'état comptable est présenté à l'Associée Unique. L'état comptable est approuvé par l'Associée Unique.

Quatrième résolution

L'Associée Unique déclare qu'elle prendra à sa charge et assumera tout l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connus ou inconnus au jour du présent acte.

L'Associée Unique approuve qu'elle est par conséquent responsable de tous les actifs de la Société, si elle en possède, et s'engage à solder tout le passif de la Société qui sera dissoute, connu ou inconnu au jour du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associée Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme réalisée et clôturée sans préjudice puisque l'Associée Unique assume tout son passif.

Sixième résolution

L'Associée Unique déclare procéder à l'annulation du registre des parts sociales, comme tous les autres registres existants en conséquence de la dissolution de la Société.

Septième résolution

L'Associée Unique déclare que les livres comptables et les documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2013. LAC/2013/40380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130336/138.

(130158664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Delphi Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.580.

—
EXTRAIT

M. Marc Christopher McGuire et M. Jason Michael Hollar, ont démissionné de leurs fonctions de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 9 septembre 2013.

Il est également à noter que (i) l'adresse de Mme Isabelle Marthe Odette Vagne est désormais la suivante: Immeuble le Raspail, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte, France, et (ii) l'identité exacte de M. Sherbin est la suivante: M. David Matthew Sherbin.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A;
- M. David Matthew Sherbin, gérant de catégorie A;
- M. Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B; et
- Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour la Société

Hélène Grandmaire

Mandataire

Référence de publication: 2013130403/24.

(130158352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Tosca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOSCA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013130346/11.

(130158549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

TMB Industry, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 83.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013130344/11.

(130158355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

Les comptes annuels consolidés de The Timken Company au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130330/11.

(130158385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Inovajean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.893.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 septembre 2013 que:

L'assemblée décide de transférer le siège social de 12D, impasse Drosbach L-1882 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

L'assemblée accepte la démission de Mme Françoise MESSIN de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique Monsieur Guy Lanners, né le 9.9.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES SA de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013130760/21.

(130159075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

ISPB LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juillet 2013 à 15.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2013, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2014:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ISPB LUX SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013130773/26.

(130159456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Inpro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.898.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013130762/10.

(130159228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

HS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.572.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises en date du 11 septembre 2013

En date du 11 Septembre 2013, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. accepter la démission de Madame Chloé Gaubert de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 31 juillet 2013;
2. nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 31 juillet 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Madame Ágnes Ludász, employée privée, née à Kerepestarcsa (Hongrie) le 19 septembre 1982, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Septembre 2013.

HS INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2013130731/18.

(130158888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Logrosan Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.167.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September,
before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., a private limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, 41014, Sevilla, Spain, registered with the Commercial Registry of Sevilla at folio 44 of tome 5.491 of the general companies page SE-92.376,

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

The name of the company is "Logrosan Equity Investments, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, or one (1) class A manager at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) of the managers provided that, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager

If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers

The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder

When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 12.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number,

powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and Payment

Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., represented as stated above, subscribes to one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in kind consisting of:

(i) seven hundred thirty thousand one hundred (730,100) shares (the Shares I) which Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., holds in the share capital of Solaben Electricidad Uno, S.A., a public company organized under the laws of Spain, having its registered office at Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17,560, Logrosán, Spain, registered with the commercial registry of Cáceres, at folio 34 of tome 895, CC-12.690 (the Spanish Company I) and having a net asset value of one million four hundred sixty-thousand two hundred euros (EUR 1,460,200.-); and

(ii) six hundred fifty-five thousand one hundred (655,100) shares (the Shares II, and together with the Shares I, the Shares) which Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., holds in the share capital of Solaben Electricidad Séis, S.A., a public company organized under the laws of Spain, having its registered office at Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17,560, Logrosán, Spain, registered with the commercial registry of Cáceres, at folio 126 of tome 895, CC-12.693 (the Spanish Company II, and together with the Spanish Company II, the Spanish Companies) and having a net asset value of one million three hundred ten thousand two hundred euros (EUR 1,310,200.-).

The contribution in kind consisting of the Shares by Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. to the Company, in an aggregate amount of two million seven hundred seventy thousand four hundred euros (EUR 2,770,400.-) is to be allocated as follows:

(i) Twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) will be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) Two million seven hundred fifty seven thousand nine hundred euros (EUR 2,757,900.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by (i) the interim balance sheet of Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. dated September 10, 2013 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate dated September 11, 2013 issued by the management of Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. and countersigned by an authorised representative of the Spanish Companies which states in essence that:

"1. the Shares contributed by Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. to the Company are shown on the attached Balance Sheet;

2. Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. is the owner of the Shares, representing 100 % of the share capital of each Spanish Companies;

3. the Shares are fully paid-up;

4. Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

5. none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

6. there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

7. if and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered transfer of the Shares to the Company, that the approval or consent of any third party is obtained, such approval or consent is obtained;

8. any other formalities or transactions which, pursuant to the laws applicable to the Shares, are required for a transfer of the full ownership of the Shares to the Company, shall be effected forthwith and the Company shall, insofar as necessary, fully cooperate to effect the transfer;

9. in case any of the formalities and transactions referred to above are still to be effected, Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. warrants to the Company that the data set out above shall remain correct until such time as these formalities and transactions are effected;

10. if, by the contribution, the transfer of the Shares to the Company is not fully effected, the transfer by the contribution shall have effect to the fullest economic extent. As from the day of the contribution, the Shares are entirely for the account and risk of the Company; and

11. based on generally accepted accounting principles, the aggregate net asset value of the Shares is at least two million seven hundred seventy thousand four hundred euros (EUR 2,770,400.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

In accordance with section 96.1 of the Spanish Corporate Income Tax Act (consolidated version approved by Royal Legislative Decree 4/2004, of March 5, 2004), it is expressly opted to treat the contributions of shares formalized in this deed as neutral "exchanges of shares" transactions under the definitions established for mergers and other corporate restructuring transactions in Chapter VIII, Title VII of such Act.

This option to apply such special tax-neutral regime will be formally communicated to the Spanish tax authorities in compliance with the formal requirements foreseen in the Spanish Corporate Income Tax Act and its developing provisions.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand one hundred Euro (EUR 3.100.-).

Resolutions of the shareholder(s)

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder(s), representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Santiago Seage Medela, Spanish citizen, of legal age, economist, with professional address in Seville, Campus Palmas Altas, C/ Energía Solar n° 1, 41014, Sevilla, Spain, with Spanish D.N.I. num. 07.474.641-D and passport number AA712804.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Marjoleine van Oort, Dutch citizen, born on February 28th, 1967 in Groningen, The Netherlands, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Joost Tulkens, Dutch citizen, born on April 26th, 1973 in Someren, The Netherlands, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de septembre,

par devant, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, 41014 Seville, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Séville sous le folio 44 tome 5.491 des sociétés générales page SE-92,376,

ici représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Le nom de la société est "Logrosan Equity Investments, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, ou un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés aient nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants à condition que les associés nomment différentes catégories de gérants, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B, La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

13.5. si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

13.6. si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.7. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) Décembre 2014.

Souscription et Libération

Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature comprenant:

(i) Sept cent trente mille cent (730.100) actions (les Actions I) que Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., détient dans le capital social de Solaben Electrecidad Uno, S.A., une société anonyme constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17.560, Logrosán, Espagne, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Cáceres sous le folio 34, tome 895, cc-12.690 (la Société Espagnole I) et dont la valeur de l'actif net s'élève à un million quatre cent soixante mille deux cent euros (EUR 1.460.200,-), et

(ii) Six cent cinquante-cinq mille cent (655.100) actions (les Actions II, et ensemble avec les Actions I, les Actions) que Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., détient dans le capital social de Solaben Electrecidad Séis, S.A., une société anonyme constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17.560, Logrosán, Espagne, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Cáceres sous le folio 126, tome 895, cc-12.693 (la Société Espagnole II, et ensemble avec la Société Espagnole I, les Sociétés Espagnoles) et dont la valeur de l'actif net s'élève à un million trois cent dix mille deux cent euros (EUR 1.310.200,-).

L'apport en nature des Actions par Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. à la Société, d'un montant total de deux millions sept cent soixante-dix mille quatre cent euros (EUR 2.770.400,-) sera affecté comme suit:

(i) douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) deux millions sept cent cinquante-sept mille neuf cent euros (EUR 2.757.900,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été attesté au notaire instrumentant par (i) le bilan intérimaire d'Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. en date du 10 septembre 2013 (le Bilan) et (ii) une attestation en date du 10 septembre 2013 émise par la direction d'Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. qui atteste en substance que:

«1. les Actions apportées par Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. à la Société sont établies par le Bilan mis en annexe;

2. Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. est le titulaire des Actions, représentant 100 % du capital social de chacune des Sociétés Espagnoles;

3. les Actions sont intégralement souscrites;

4. Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. est le seul ayant-droit des Actions et a seul le pouvoir de disposer des Actions;

5. aucune des Actions n'est grevé d'un gage, d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une saisie-arrêt;

6. il n'existe ni de droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel toute personne pourrait avoir le droit de demander à ce qu'une ou plusieurs des Actions lui soient transférées;

7. si et du moment où il s'agit d'une exigence en vue d'un transfert des Actions de la Société libre de tout gage, que l'approbation ou le consentement de toute partie tierce est obtenu, cette approbation ou consentement est obtenu;

8. toutes autres formalités ou transactions, conformément aux lois applicables aux Actions, sont obligatoires pour la cession de la pleine propriété des Actions de la Société., doivent être effectuées par la suite et la Société doit, autant que de besoin, totalement coopérer pour rendre effective la cession;

9. au cas où les formalités et transactions susmentionnées restent encore à effectuer, Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., garantit à la Société que les données établies ci-dessus doivent rester correctes jusqu'à ce que les formalités et transactions soient effectuées;

10. si, par un apport, la cession des Actions de la Société n'est pas entièrement réalisée, la cession par voie d'apport doit être réalisée dans la limite économique. Au jour de l'apport, les Actions sont au compte et aux risques de la Société; et

11. sur le fondement des principes de comptabilité générale, la valeur totale de l'actif net des Actions est d'au moins deux millions sept cent soixante-dix mille quatre cent euros (EUR 2.770.400,-) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui serait de nature à déprécier l'apport fait à la Société.»

Ladite attestation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec ce dernier.

Selon la section 96.1 de la Loi Espagnole relative à l'Impôt sur les Sociétés (version consolidée approuvée par Décret Royal numéro 4/2004, du 5 mars 2004), il est expressément choisi de traiter les apports d'actions formalisés dans un acte comme un "échange d'actions" neutre fiscalement selon les définitions établies pour les fusions et autres restructurations de sociétés dans le chapitre VIII, Titre VII de la Loi.

Cette option, pour appliquer un régime spécial d'exonération fiscale sera formellement communiquée aux autorités fiscales espagnoles en conformité avec les exigences formelles envisagées dans la Loi Espagnole relative à l'Impôt sur les Sociétés et ses articles.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille cent Euros (EUR 3.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Mr. Santiago Seage Medela, citoyen Espagnol, capable, économiste, ayant son adresse professionnelle à Séville, Campus Palmas Altas, C/ Energía Solar n° 1, 41014 Seville, Espagne, avec D.N.I. espagnol numéro 07.474.641-D et le numéro de passeport AAE 712804, valide.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Mrs. Marjoleine van Oort, citoyenne Néerlandaise, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Mr. Joost Tulkens, citoyen Néerlandais, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1730. Reçu soixante-douze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Echternach, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130811/627.

(130159477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Icar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue de Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 101.121.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2543 Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Monsieur Zupanoski Robert

Gérant

Référence de publication: 2013130745/12.

(130159443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

KLC Holdings IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130799/9.

(130158851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Kellogg Lux Services Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.065.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 16 septembre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013130790/15.

(130158792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Kellogg Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.504.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 16 septembre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013130791/16.

(130158790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130807/9.

(130158855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Kirken Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.537.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 5 août 2013 que Monsieur Luc GERONDAL a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130796/14.

(130159362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

J&F Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.048.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2013, que les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission de l'administrateur et de l'administrateur-délégué, Monsieur Aloyse Wagner est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de l'administrateur Monsieur Luc Tapella est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de l'administrateur Monsieur Tom Wagner est acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013130778/16.

(130159111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 10.958.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée
Générale des Actionnaires en date du 16 septembre 2013*

Composition du Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Daniel G. KRAMER, domicilié professionnellement 1, Beacon Street, Boston, Massachusetts, 02108-3002, USA, en tant qu'Administrateur de la société avec effet immédiat, et ce jusqu'à sa prochaine assemblée qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marie Rouvière

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2013130777/17.

(130159099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Lendico Denmark, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 180.208.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Lendico France, a special limited partnership, executed on 30 August 2013

1. Partners who are jointly and Severally liable. CIS Internet Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177.025 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Lendico Denmark" (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and Signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 30 August 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. CIS Internet Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Grossherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 177.025 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Lendico Denmark", une société en commandite spéciale. "

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in die 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Komplementärin wird die Gesellschaft gegenüber Dritten repräsentieren. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 30. August 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013132089/75.

(130160483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Lendico Holding, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 180.216.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership agreement") of Lendico Holding, a special limited partnership, executed on 30 august 2013

1. Partners who are jointly and Severally liable. CIS Internet Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177.025 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Lendico Holding".

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership. The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 30 August 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften. CIS Internet Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Grossherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 177.025 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Lendico Holding", une société en commandite spéciale

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in die 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 30. August 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013132091/75.

(130160537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Killy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.200.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, administrateur unique de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013132079/15.

(130160469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Level Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.647.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 13 août 2013

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.

2. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.

3. Le nombre des gérants a été réduit de 2 à 1.

4. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL Management SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B 64474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEVEL SEVEN S.À R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2013132741/18.

(130161175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.906.

—

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2013

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 septembre 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul WARINGO de son mandat d'administrateur avec effet au 26 avril 2013 et approuve la cooptation de Monsieur Joseph DELHAYE avec effet à compter de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2014:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

M. Joseph DELHAYE, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER, a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2014.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013132753/32.

(130161217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lux Domotique s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.332.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013132751/10.

(130162072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.816.

—

Les comptes annuels au 30/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013132729/12.

(130161354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

La Financière de Luxembourg S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.401.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013132732/13.

(130161184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lang Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6840 Machtum, 9, Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 27.747.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 septembre 2013.

Pour LANG FRERES SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013132733/12.

(130161576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.591.

Les comptes annuels au 30/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013132731/12.

(130161234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lino Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.925.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013132727/17.

(130161805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

LC 84 Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Luxembourg, 39, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.143.

—
Extrait de la décision de l'administrateur unique

Il résulte de ladite résolution:

Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013132738/15.

(130161425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Leisure Resources International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 37.044.

—
Lors de l'assemblée générale tenue le 22 Février 2013 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

L'adresse de Administrateur Angel Barrachina, 15 C/Andalucia, E - 28119 Algete n'est pas correcte; l'adresse correcte est: 12, Avenue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20. Septembre 2013.

Référence de publication: 2013132739/13.

(130161534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Les Editions Saphir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 9.911.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132740/10.

(130161793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Megara S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: GBP 14.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.908.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant unique de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013132766/16.

(130161763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Les Jardins d'Altlinster, Société à responsabilité limitée,
(anc. Lanisterium S.C.I.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 180.243.

L'an deux mil treize, le vingt août.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière
LANISTERIUM s.c.i.

établie et ayant son siège social à L-6231 Bech, 2 am Neidiirfchen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E2245, constituée suivant acte sous seing privé en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 519 du 8 juillet 1999, page 24.888, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises,

au capital social de dix mille euros (10.000.-€), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Josette LENERTZ, née le 9 janvier 1941 à Bech, demeurant à L-2240 Luxembourg, 8 rue Notre-Dame;
- 2) Maître Karine REUTER, née le 25 août 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-4719 Pétange, 4 rue Grande-Duchesse Charlotte,
- 3) Maître Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau,

les comparantes sub 1) et 2) ici représentées par le comparant sub 3) sur base de procurations sous seing privé données les 19 et 20 août 2013, lesquelles restant annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

agissant en tant qu'associés de la société,

lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de modifier la forme sociale de la société d'une société civile immobilière en une société à responsabilité limitée sans interruption ou discontinuation de sa personnalité juridique et son activité restant inchangées.

Les actifs et passifs de la société restent les mêmes et la société à responsabilité limitée continuera la comptabilité et les livres comptables tenus par la société civile immobilière.

Toutes les transactions effectuées à compter de ce jour par la société à responsabilité limitée seront considérées faites pour le compte de la société civile immobilière, en particulier au regard de la préparation des comptes de la société.

Les actifs de la société comprennent les actifs et passifs auparavant attribués à l'activité de la société civile immobilière.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de ladite société à concurrence de la somme de deux mille cinq cents euros (2.500.-€) de façon à porter le capital social de la société de son montant actuel de dix mille euros (10.000.-€) à la somme totale de douze mille cinq cents euros (12.500.-€), le tout moyennant augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

Intervention

- 1) Madame Josette LENERTZ, née le 9 janvier 1941 à Bech, demeurant à L-2240 Luxembourg, 8 rue Notre-Dame;
- 2) Maître Karine REUTER, née le 25 août 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-4719 Pétange, 4 rue Grande-Duchesse Charlotte,
- 3) Maître Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau

déclarent

- souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital proportionnellement aux parts détenues par lesdites parties
- procéder au paiement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500.-€), ce dont une preuve a été versée au notaire.

Libération

Le montant total de deux mille cinq cents euros (2.500.-€) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en «Les Jardins d'Altlinster» et par conséquent, de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de «Les Jardins d'Altlinster», société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de refléter la troisième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par quatre cent (400) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros vingt-cinq cents (31,25.-€) chacune.»

Septième résolution

Les associés constatent que la société est propriétaire d'un ensemble de terrains, à savoir:

COMMUNE DE JUNGLINSTER, SECTION JC D'ALTLINSTER:

Numéro cadastral 395, lieu-dit «ënner dem Dennebiërg», terre labourable, contenant 19 ares 10 centiares;

Numéro cadastral 396, même lieu-dit, terre labourable, contenant 12 ares 90 centiares;

Numéro cadastral 397, même lieu-dit, terre labourable, contenant 12 ares 20 centiares;

Numéro cadastral 398, même lieu-dit, terre labourable, contenant 17 ares;

Numéro cadastral 399, même lieu-dit, terre labourable, contenant 14 ares 50 centiares;

Numéro cadastral 401/1023, lieu-dit «Rue de Junglinster», terre labourable, contenant 8 hectares 36 ares 50 centiares. évalués à deux cents mille euros (200.000.-€).

Origine de propriété

La société LANISTERIUM s.c.i. a acquis lesdits immeubles en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 mai 1999, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le

La valeur des terrains dont question est basée sur un procès verbal de non adjudication délivré par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2013, duquel il résulte que la dernière mise offerte par un amateur agréé assistant à la vente publique s'élevait à deux cent mille euros (200.000.-€) et lequel est annexé aux présentes.

Huitième résolution

Les associés décident la refonte des statuts de la société, de manière à refléter les résolutions ci-dessus comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, le tout pour son propre compte. Dans le cadre de son activité.

La société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution, réelle ou autre pour d'autres personnes morales et physiques.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux

entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Les Jardins d'Altlinster», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par quatre cent (400) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros vingt-cinq cents (31,25.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Josette LENERTZ, née le 9 janvier 1941 à Bech, demeurant à L-2240 Luxembourg, 8 rue Notre-Dame	134 parts
2) Maître Karine REUTER, née le 25 août 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-4719 Pétange, 4 rue Grande-Duchesse Charlotte	133 parts
3) Maître Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau	133 parts
Total:	400 parts

Neuvième résolution

Les associés décident de révoquer tous les organes actuellement en fonction sous le régime de la SCI et décident de nommer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

Maître Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000,-€). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roy REDING, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 août 2013. RED/2013/1405. Reçu: soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins d'administration.

Rambrouch, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132734/183.

(130161156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132743/10.

(130162025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Logistis Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67375 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132745/10.

(130161949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Minit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 7.197.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Minit International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013132789/13.

(130161799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013132747/11.

(130161947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIZO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013132742/11.

(130161262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

LB LUX RE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.451.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB LUX RE Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132737/11.

(130161758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Librairie Le Romain, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 49, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.927.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 septembre 2013.
Pour LIBRAIRIE LE ROMAIN Sàrl
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013132726/12.

(130161566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Luvtoken Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 170.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132749/9.

(130161822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lumine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132748/10.

(130161738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lark Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARK CORPORATION S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013132735/12.

(130161695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Lark Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.604.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 5 Août 2013

1. la cooptation de Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 5 Août 2013.

Certifié sincère et conforme

LARK CORPORATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013132736/14.

(130161711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2013 que:

- les mandats suivants ont été renouvelés:

* Monsieur Massimo LONGONI, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L- 2526 Luxembourg, Président du conseil d'administration, administrateur et administrateur-délégué

* Monsieur Roberto FOLLI, demeurant au 10, Via del Crocifisso, I-20122 Milan (Italie), administrateur

* Monsieur Giovanni CAGNOLI, demeurant au 10, Via del Crocifisso, I-20122 Milan (Italie), administrateur.

* La société Ser.Com Sàrl, ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchese Charlotte L-1331 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Les mandats ci-dessus prendront fin lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013133385/18.

(130162484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Flexis S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.805.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 20 septembre 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 septembre 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013133389/17.

(130162796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Financière Ring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.774.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013133386/16.

(130162441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Proconcepta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.400.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 13 septembre 2013

Le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur BERNARD Frank, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch est nommé administrateur-délégué de la société.

- Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée statuant sur l'exercice 2018.

- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, qui a également pouvoir d'ouvrir et de clôturer des comptes en banque et d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration y compris ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèques, à acquérir et/ou à aliéner des biens mobiliers, immobiliers, corporels, incorporels, financiers ou dérivés.

- L'administrateur-délégué est autorisé à déléguer une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoir ou toute autre personne.

Soleuvre, le 13 septembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013133674/21.

(130162605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.826.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2013

En date du 18 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Madame Nadine PAVIA de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Lacin OGUZ, née le 8 juin 1979 à Eskisehir, Turquie, résidant à l'adresse suivante: 4, rue St. Laurent, 1207 Genève, Suisse, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Rene BELTJENS

- Madame Elena MORRISOVA

- Monsieur Herwig MESKENS

- Monsieur Klaus LINDNER

- Madame Lacin OGUZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013133653/25.

(130162742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Phoenix III Mixed U, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.631.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133646/10.

(130162301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.429.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 septembre 2013

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014 :

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à S-106 80 Stockholm, Sveavägen,8

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'esch pour l'exercice social 2013/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133731/19.

(130162262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

—
L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TeamSystem Integral Investors (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.875, constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 961 du 29 septembre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 973 du 11 mai 2009.

L'assemblée est ouverte à 9:41 heures sous la présidence de Madame Monique Bachner, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Modification de l'adresse professionnelle du liquidateur de la Société;

4. Mise à jour des coordonnées de certains associés;

5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 22 mai 2013

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du liquidateur de la Société, la société anonyme CERVED S.A. et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse des associés Bain Capital Fund VII-E (UK), LP, Bain Capital Fund VIII-E, LP, BCIP Associates III, L.P., BCIP Trust Associates III, L.P., BCIP Associates III-B, L.P. et BCIP Trust Associates III-B, L.P., comme suit: Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9:46 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, F. Stolz-Page, L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 04 juillet 2013. REM/2013/1146. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133769/74.

(130162273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

SPECO, Special Products Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10.

R.C.S. Luxembourg B 93.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013133755/10.

(130162112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

St Edouard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.213.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 13 septembre 2013 de la société St Edouard S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant suivant en date du 18 septembre 2013:

Monsieur Christian Leclercq, né le 13 septembre 1965 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant en date du 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent Mulders, né le 20 décembre 1971 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Laurent Mulders, Gérant
- Mathijs C.M. Cremers, Gérant
- Bernhard Heidrich, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Edouard S.à r.l.
Bernhard Heidrich
Gérant

Référence de publication: 2013133757/24.

(130162139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

St Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.125.796,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.715.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 17 septembre 2013 de la société St Pierre S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant suivant en date du 18 septembre 2013:

Monsieur Christian Leclercq, né le 13 septembre 1965 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant en date du 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent Mulders, né le 20 décembre 1971 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Laurent Mulders, Gérant
- Mathijs C.M. Cremers, Gérant
- Bernhard Heidrich, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Pierre S.à r.l.
Bernhard Heidrich
Gérant

Référence de publication: 2013133721/24.

(130162141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.
